



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 53

Présents : 32

Votants : 41

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 18 septembre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

\_\_\_\_\_

**N° CC2024-07-09**

**OBJET :**  
**DISSOLUTION DE LA SCIC**  
**IMMOVOLTA 63**

**Présents :** Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelyse DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ;  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Jacqueline DUBOISSET ayant donné procuration à Christian JEROME ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Catherine SIMONET ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jacques THOMAS ayant donné procuration à Bernard FAVIER ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ;

**Excusés :** Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Guy CHARTOIRE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Bernadette GOURSON ; Michèle MEUNIER ; Christiane MOUGEL ; Valérie ROCHE ; David SABY ;

**Secrétaire :** Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

## AR Prefecture

063-200072080-20240924-CC20240709-DE  
Reçu le 08/10/2024

Le Président,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** le Code de commerce,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des communautés de communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de Saint Eloy avec extension aux communes de Menat, Servant, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet au 1er janvier 2017,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy en date du 13 mars 2019 et notamment sa compétence en matière de développement économique,

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes de Pionsat, aux droits de laquelle intervient désormais la Communauté de Communes du Pays de St Eloy, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 validant les statuts de la SCIC IMMOVOLTA 63,

**Considérant** que la SCIC IMMOVOLTA 63 n'a pas rempli son objet social,

**Considérant** la demande des associés privés de la SCIC IMMOVOLTA 63 de dissoudre celle-ci,

**Considérant** la réunion de l'Assemblée Générale de la SCIC IMMOVOLTA 63 en date du 21 juin 2024 lors de laquelle il a été décidé de :

- demander au cabinet d'expertise comptable de la SCIC de réaliser une simulation financière de liquidation (ci-annexée),
- confirmer la fixation du tarif de cession des actifs fonciers au prix minimum de 7€ HT du mètre carré (prix du marché),
- conditionner l'intervention d'une liquidation volontaire à la libération effective, par tous les associés, de tout ou partie du capital social restant à libérer (cf. PV AG en annexe),
- confier tous pouvoirs au gérant et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions,

**Considérant**, dans le cas du prochain vote en assemblée générale extraordinaire de la SCIC d'une dissolution et de l'ouverture d'une procédure de liquidation volontaire, la nécessité de nommer un liquidateur aux fins de conduite de ces opérations,



## AR Prefecture

063-200072080-20240924-CC20240709-DE  
Reçu le 08/10/2024

### Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la dissolution de la SCIC IMMOVOLTA 63 sous la condition du respect par les associés privés des engagements qu'ils ont pris lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2024,
- D'autoriser le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy à approuver la nomination d'un liquidateur de la SCIC,
- D'autoriser le Président à signer dans le cadre de la SCIC, pour le compte de la Communauté de communes, tous actes et documents nécessaires à la décision de sa dissolution ainsi qu'aux opérations de sa liquidation.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....

Le Président,

  
Laurent DUMAS

**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes